

Les points essentiels du conseil syndical des Rives du Rhône du 7 février 2024

Ce qu'il faut retenir du premier conseil syndical de l'année 2024 :

Le 7 février, s'est tenu le premier conseil syndical des Rives du Rhône de l'année 2024 à Saint-Pierre-de-Bœuf, un rendez-vous riche en échanges et en prises de décisions pour le territoire.

Au cours de ce conseil, plusieurs points majeurs ont été abordés. Suite à la modification des représentants de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien au sein du Conseil Syndical, une élection a été organisée pour remplacer Charles Zilliox, Vice-Président démissionnaire. Serge Rault a été élu à l'unanimité pour le remplacement tant que représentant du Pilat Rhodanien. Les sujets se sont déroulés avec l'examen des délibérations relatives au fonctionnement administratif du SMRR et la délibération de convention techniques et financières avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon (dans le cadre des travaux de l'Inter-Scot) et avec Inter-Rhône dans le cadre du projet de candidature à l'UNESCO.

Les aspects financiers du SMRR ont été abordés avec la présentation de la note de synthèse du Débat d'Orientation Budgétaire

Le bilan d'activité de l'année 2023 a été présenté, offrant un panorama des réalisations et des projets menés à bien. Un temps a été consacré à évoquer la Caravane des ruralités et l'AMI Territoire Productif, sobre et créateur de valeur, soulignant ainsi l'engagement du syndicat dans des initiatives novatrices.

La réunion a pris fin avec une intervention des viticulteurs sur le projet de classement UNESCO de la Vallée du Rhône, de Vienne à Valence, mettant en lumière l'importance et la richesse culturelle du territoire.

